



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER  
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 septembre 2017

**Présents :** Michel CAZALAS– Jonathan DOMEK - Karine DOMEK-MIQUEU –Stéphane JOLY - Didier MEDAILLON - Alain MONTEGUT–Gérard NOGUE –Eric POIROUX - Maryse VERDOUX

**Excusés :** Marcel BOURIETTE - Anne NICOLAU

**Compte rendu de la séance :**

### Ordre du jour :

- **Décision modificative : virements de crédits**
- **Admission en non-valeur (loyers résiduels 2012 et 2013)**
- **Contrat d'assurance des risques statutaires : proposition du centre de gestion de la fonction publique**
- **PLUI : présentation et avis sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**
- **Point sur les travaux**
- **Divers**

Mme le Maire propose d'inverser les points 1 et 2 de l'ordre du jour, le point 1 découlant du point 2 .  
Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

### **I – Admission en non-valeur**

Madame le Maire explique que la somme de 1 715,00 € reste non recouvrée à ce jour, correspondant à des montants de loyers dûs pour les années 2012 et 2013, le locataire responsable étant décédé.

Elle précise que ce point avait déjà donné lieu à un débat en conseil municipal et qu'il avait été décidé d'admettre cette somme en non-valeur, ce qui permettait d'abandonner les poursuites, compte tenu de la situation exceptionnelle.

Il s'agit aujourd'hui d'entériner cette décision, sur proposition de Mme la trésorière.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

### **II –Virement de crédits**

Madame le Maire explique :

- D'une part, la nécessité de faire une ouverture de crédits pour l'admission en non-valeur ci-dessus, et donc de faire une modification budgétaire sans modifier le budget global
- D'autre part, la nécessité d'effectuer une modification budgétaire suite à une erreur d'imputation de la somme de 1630,00 € correspondant au remboursement de l'emprunt au SDIS (pour la reconstruction de la caserne de Tarbes)

Il est donc proposé les modifications suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	COMPTE	MONTANT
Créances admises en non valeur	6541	+ 1715,00
Entretien, réparation voirie	615231	-1715,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	COMPTE	MONTANT
Autres dettes	1687-00	-1630,00
Subventions d'équipement versées	20412-15	+ 1630,00

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

### **III – Contrat d'assurance des risques statutaires**

Mme le Maire rappelle que la commune a demandé au centre de gestion de mettre en œuvre la procédure de consultation pour le contrat d'assurance statutaire.

Ce dernier a communiqué les résultats de cette consultation et propose de traiter avec le groupe Allianz, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour une durée de 4 ans.

Après discussion et présentation des conditions, le Conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

### **IV – PLUI : présentation et avis sur le PADD**

Mme le Maire explique que le PLUI du canton d'Ossun, repris par la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur le périmètre de l'ex CCCO, est actuellement dans sa phase PADD.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU.

Mme le Maire expose alors ce projet de PADD qui est exprimé en 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : le Paysage et l'eau, composantes majeures du projet d'aménagement et acteurs de la qualité de vie du territoire
- Axe 2 : valoriser le rôle d'interface du territoire
- Axe 3 : poursuivre et accompagner le développement d'une économie basée sur l'aéronautique, le tertiaire et l'agriculture
- Axe 4 : concilier développement durable projeté, cadre de vie et ressources à préserver.
- 

Après une présentation plus fine et discussion, le Conseil municipal n'émet aucune observation particulière sur les orientations du PADD.

### **V – Point sur les travaux (aménagement place/mairie/salle des fêtes)**

Mme le Maire explique la difficulté d'obtenir des devis comparatifs en cette période de l'année.

Néanmoins, tous les lots sont aujourd'hui pourvus, il est donc possible de faire un point financier :

**\*Montal global estimatif des travaux : 327 875,42 €**

**Montant des subventions accordées : 209 467,70 € soit 63,88 % réparties comme suit :**

- FCO (ex CCCO) :..... 103 559,70 €
- FAR (Département) :..... 19 200 €
- DETR (Etat) :..... 40 000 €
- Région :..... 46 708 €

Reste donc à la charge de la commune le montant de 118 407,72 € pour lesquels un emprunt de 100 000 € sera contracté, en plus du prêt à court terme sur 2 ans pour la TVA.

Mme le Maire précise toutefois que si l'on rajoute au montant des subventions la dotation de solidarité exceptionnelle versée par la CCCO en fin d'année 2016 (montant : 140 000 €), ce projet est entièrement financé sans apport direct de la commune.

Mme le Maire fait part ensuite au conseil municipal des offres des différentes entreprises et celles retenues après analyse par l'architecte (détail consultable en mairie).  
Elle explique ensuite la nécessité d'avancer très vite, la date butoir pour envoyer une offre de service aux services de l'Etat étant fixée au 31 octobre ... Sinon, les subventions de l'Etat seront perdues !!!!!  
Gérard demande à voir les offres des entreprises de façon à effectuer les vérifications nécessaires.

## VI- Divers

- La barrière de la décharge, dont la fermeture est à nouveau cassée, a été vue par l'entrepreneur qui doit faire un devis pour une barrière pivotante ... Ce qui ne règlera pas le problème du vandalisme, ni celui des indisciplinés qui continuent à déverser toutes sortes de détritux à cet endroit !
- Mme le Maire fait part de la proposition du SDE de prendre à sa charge la dépense d'éclairage public et de la répartir à chaque commune au prorata de sa consommation ; ce procédé permettrait de mutualiser la dépense et donc d'obtenir une offre plus intéressante . A l'étude actuellement
- Eric demande aux présents leur avis au sujet de l'eau du robinet, toujours au goût détestable chez lui ; il précise qu'il fera à nouveau remonter ce problème lors du prochain comité syndical
- Il rappelle l'idée du repas de village en perspective, prévu initialement en début octobre : après discussion, et compte tenu de la proximité des travaux, il est décidé de reporter ce repas au moment de l'inauguration de la place/mairie/salle des fêtes
- Enfin, comme proposé lors du dernier conseil municipal, un vote interne est organisé pour l'élection des sénateurs, de façon à ce que l'électeur porte la voix du conseil municipal .

Résultat du vote : 1<sup>er</sup> candidat : Maryse CARRERE (PRG) arrivait en tête (5 voix)  
2<sup>ème</sup> candidat : Le vote blanc fût majoritaire !!! (Eric BARROUQUERE-  
THEIL (PCF) arrivait en 2<sup>ème</sup> position avec 2 voix !!!)

Fin de la séance à 23H30

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le : 16 décembre 2016 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker  
le 21 septembre 2017.  
Le Maire  
Maryse VERDOUX

